



COMMUNE DE FOURNES- EN- WEPPEES

1345 Rue Faidherbe-59134 – Fournes en Weppes

Tél : 03.20.50.24.10 Fax : 03.20.50.66.92

Email : mairie.fournes@wanadoo.fr

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 19

Nombre de Membres Présents : 14

Nombre de Membres Absents : 5

Date de Convocation : 16 janvier 2017

PRESENTS : MM Daniel HERBAUT, Guillaume WGEUX, Mme Régine MAHIEU, Mme Marie-Jo KRAMARZ, M. Benoît COURDENT, M. Philippe ACQUART, M. François RYCKEBUSCH, Mme Sophie PERTUISET, Mme Nathalie BENIER, Mme Stéphanie Vlieghe, Mme Marie-Pascale RICHET, M. Michel LOBBEDEY, M. Serge MAROTTE, M. Eric VERMON

ABSENTS QUI ONT DONNE PROCURATION : Gilles GALLIANO à Eric VERMON, Céline RICHARD à Daniel HERBAUT, Cécilia CHOTEAU à Régine MAHIEU, Sylvie VANDECASTEELE à Marie-Pascale RICHET, Fabien COUSTENOBLE à Guillaume WGEUX

L'an deux mille dix sept le vingt trois janvier à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle de la Mairie, 1345, rue Faidherbe, sous la présidence de Monsieur Daniel HERBAUT, Maire suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

OBJET : financement de l'aménagement du Clos d'Hespel

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Kramarz, Adjointe aux Finances qui donne une prévision du bilan financier 2016 et des investissements de la commune pour 2017. Elle rappelle la volonté de la commune de réaliser en 2017 l'aménagement du clos d'Hespel qui se monterait, d'après les prévisions, à un montant de 400 000 €.

Elle souligne en outre les autres investissements indispensables à faire en 2017, notamment les murs et les vitraux de l'église pour des raisons de sécurité. Les fonds propres de la Mairie serviraient à réaliser les investissements hors aménagement du clos d'Hespel ; elle propose pour le clos d'Hespel d'effectuer un emprunt de 400 000 €.

La Commune peut en effet bénéficier d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France d'un montant de 400 000 € à un taux constant de 1.30 % sur 20 ans ; la périodicité serait trimestrielle et le nombre d'échéances de 80, les frais de dossier se montant à 800 €. Elle souligne que le coût supplémentaire de remboursement d'emprunt pour la Commune (intérêt et capital) serait d'environ 20 000 €/an, sachant qu'en 2018 et en 2019, deux emprunts en cours se terminent.

- Avec quatre abstentions et quinze pour, le Conseil Municipal
- valide le recours à l'emprunt pour l'aménagement du Clos d'Hespel ;
 - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Nord de France (voir ci-joint).

Pour extrait conforme

Le Maire, Daniel HERBAUT

